RAPPORT DU JURY

Concours externe pour l'accès au corps du personnel de surveillance de la DGSE



Session 2025

TABLE DES MATIÈRES

I. STATISTIQUES 3

1- Épreuves d'admissibilité 3

2- Épreuves d'admission 3

II. OBSERVATIONS RELATIVES AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE 3

III. OBSERVATIONS RELATIVES AUX EPREUVES D'ADMISSION 5

IV. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS 6

Les épreuves d'admissibilité du concours externe pour l'accès au corps du personnel de surveillance de la direction générale de la sécurité extérieure se sont déroulées le 4 mars 2025.

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 28 avril au 23 mai 2025.

Conformément à l'arrêté du 30 octobre 2024, le nombre de postes ouverts était de 8.

I. STATISTIQUES :

Le nombre total de candidats inscrits au titre de la session 2025 était de **83 (21 femmes et 62 hommes)**.

46 candidats (dont 13 femmes), étaient présents à l'ensemble des épreuves écrites.

42 candidats, dont 11 femmes, ont été déclarés admissibles par le jury.

25 candidats se sont présentés aux 2 épreuves obligatoires d'admission (sport et oral).

La délibération du jury a eu lieu le 23 mai 2025.

Le jury a retenu :
- 8 candidats admis en liste principale (1 femme et 7 hommes) ;
- 6 candidats en liste complémentaire (2 femmes et 4 hommes).

1- Épreuves d'admissibilité

Les moyennes des notes obtenues par les candidats lors des épreuves d'admissibilité s'échelonnent entre 7,96 et 17,08/20.
Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 11,12/20.

2- Épreuves d'admission

Les moyennes des notes obtenues par les candidats à l'issue des épreuves d'admission s'échelonnent entre 5,79 et 16,01/20.
Le dernier candidat admis sur liste principale a obtenu la moyenne de 12,75/20.

II. OBSERVATIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ :

1. Compte-rendu d'incident

Cette épreuve consiste à rédiger un compte rendu adressé au chef du service de sécurité qui expose des incidents intervenus au cours d'un service et qui décrit les mesures prises.

Pour cela, le candidat dispose d'un dossier constitué du descriptif des incidents et d'un extrait du dossier de consignes sous forme de fiches réflexes. Le candidat dispose d'un certain nombre de fiches réflexes dont certaines utilisées pour l'exercice et d'autres hors sujet par rapport au scénario décrit.

La notation prend en compte :

- la présentation générale et le respect des consignes y compris le choix des fiches réflexes et le traitement des fiches adaptées à chaque situation ;
- la syntaxe ;
- l'orthographe.

Données chiffrées

Les résultats s'échelonnent de 5 à 17/20. La moyenne de l'épreuve est de 13,19/20.

La correction de l'examinateur met en valeur les éléments suivants :

- 4 copies en-dessous de la moyenne ;

- 2 copies ayant obtenu la moyenne ;

- 40 copies au-dessus de la moyenne ;

- Les copies qui n'ont pas obtenu la moyenne se caractérisent par une orthographe et une syntaxe particulièrement défaillantes pouvant nuire à la compréhension de la copie. Les comptes-rendus sont systématiquement confus et les fiches réflexes sont peu ou mal exploitées.

- Les copies dont les notes sont inférieures à 6/20 se caractérisent par une utilisation systématique de toutes les fiches réflexes, ce qui est hors sujet avec le scénario décrit. L'exercice demandé n'est donc pas compris.

- Les copies qui ont obtenu la moyenne se caractérisent par leur clarté et leur pertinence dans la description des incidents et la présentation des mesures prises.

- L'orthographe n'est pas parfaite pour certaines copies avec une syntaxe parfois approximative. Onze copies peuvent être prises en exemple (notées entre 16 et 17/20).

- L'exercice du compte-rendu met en évidence de lourdes lacunes pour un certain nombre de candidats dans les domaines de l'orthographe et de la syntaxe. Ceci a pour conséquence première de rendre leur copie difficilement compréhensible. Par ailleurs, un grand nombre de candidats éprouvent des difficultés à suivre les consignes données dans les fiches réflexes.
Trois candidats sur quarante-six étaient hors sujet.

2. QCM

Cette épreuve consiste en deux séries de 50 questions chacune dont la première partie porte sur les connaissances générales simples en rapport avec l'actualité, le cadre institutionnel français et européen et les règles du comportement du citoyen et la seconde partie concerne un programme prévention–sécurité.

Elle n'amène pas de remarque particulière.

Les résultats sont échelonnés de 9,4 à 17,8/20 avec une moyenne de 15,01/20.

3. Tests psychotechniques

En plus des deux épreuves écrites (CR et QCM), les candidats réalisent des tests psychotechniques d'une durée d'une heure dont l'exploitation est réalisée après l'établissement de la liste des candidats admissibles et en vue des épreuves orales d'admission. Cet exercice ne donne pas lieu à notation.

III. OBSERVATIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES D'ADMISSION :

1- Épreuve sportive

Cette épreuve est composée d'un parcours d'habileté motrice et d'un test dit de « Luc Léger ».

Les résultats de cette épreuve s'échelonnent de 0 à 15,75/20. La moyenne est de 7,40/20 et 11 candidats ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20.

Le parcours d'habileté motrice avec des notes de 0 à 16/20 a été le plus discriminant. La moyenne est très basse avec 4,30/20 pour 32 candidats concourants.

L'épreuve dite de « Luc Léger », avec des notes de 0 à 18/20, obtient pour sa part une moyenne de 9,30/20.

Certains candidats ne sont pas suffisamment préparés sur le plan général et obtiennent des résultats insuffisants, notamment sur l'épreuve dite de « Luc Léger ». Les spécificités techniques du parcours d'habileté motrice et un barème avec des pénalités fortes contribuent à des résultats relativement faibles.

2- Épreuve orale facultative de langue anglaise

10 candidats ont passé cette épreuve.
Les résultats se sont échelonnés entre 9 et 18/20 et la moyenne est de 14,30/20.

3- Épreuve orale

Le jury disposait du RAEP des candidats qui étaient invités à exposer leur parcours personnel et professionnel pendant 10 minutes, avant d'échanger avec le jury. Durant l'entretien, celui-ci cherchait à apprécier chez les différents candidats :

- l'attitude, la présentation et l'exposé ;
- la vivacité, l'ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle ;
- la motivation, l'adaptation à l'emploi, le sens du service public ;
- l'adaptation aux particularités du Service et la capacité à se projeter.

Beaucoup de candidats avaient mal préparé la présentation des 10 minutes et ne savaient plus quoi dire à partir de la 4ème minute d'exposé. Ceci a joué en la défaveur de ces candidats qui ont eu un nombre de questions plus important. Seuls deux candidats sont arrivés à réaliser un exposé de 10 minutes.

Les auditions ont permis de révéler d'excellents candidats, au parcours cohérent, à la motivation claire et une réelle aptitude à exercer le métier de surveillant à la DGSE.

À l'inverse, nombre de candidats n'ont démontré aucune aptitude à l'exercice du métier. De même, quelques candidats ne semblaient considérer ce concours que comme l'assurance d'un emploi stable à la DGSE et plus particulièrement dans la fonction publique.

La majorité des candidats s'est présentée de manière correcte (présentation générale et bonne expression orale). Le niveau d'études, les diplômes détenus et l'âge n'ont pas constitué des critères discriminants.

La qualité de préparation des candidats s'est avérée très inégale. Nombreux sont ceux qui avaient consulté le site du ministère des Armées, mais peu ont retenu, de manière claire, le rôle, les missions et les valeurs de la DGSE. Peu de candidats ont fait l'effort de s'informer de manière satisfaisante sur le métier pour lequel ils postulaient. Etonnamment, de nombreux candidats n'avaient des notions que très parcellaires du cadre légal d'emploi des armes et de la légitime défense.

Le jury a valorisé les candidats capables de présenter leur parcours de manière claire, synthétique, illustré par des exemples concrets, démontrant une préparation sérieuse pour connaître les missions de la DGSE et les métiers de la sûreté/sécurité. Les candidats dynamiques affichant une réelle motivation pour l'emploi, le travail en équipe, en mesure de créer un dialogue et un réel échange avec le jury ont également été distingués.

IV. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Au bilan, le niveau général de l'épreuve orale n'est pas homogène, avec des disparités très importantes entre les meilleurs et les plus faibles. Les membres du jury, le plus souvent unanimes, n'ont délivré que peu de notes intermédiaires. La majorité des prestations était de bon, voire de très bon niveau, mais d'autres se sont révélées parfois clairement insuffisantes.

À l'instar de l'années précédente, la totalité des postes proposés a pu être pourvue sur le concours externe et une liste complémentaire a pu être constituée. Le concours 2025 compte des individualités de très bon niveau dont les qualités intrinsèques et le parcours sont parfaitement en adéquation avec les attentes de la DGSE.